

Saint-Hyacinthe, le 18 juillet 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin, président de la commission
Madame Prunelle Thibault-Bédard, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Commentaires du Syndicat local de l'UPA de Richelieu-Yamaska sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel

Monsieur le Président,
Madame la Commissaire,

Le Syndicat local de l'UPA de Richelieu-Yamaska remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour cette opportunité de présenter le point de vue des représentants des producteurs et productrices agricoles de la région quant au projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel par l'entreprise agricole *Fruits des îles inc.*

Au sein de son conseil d'administration, le Syndicat local est formé de dix-sept personnes représentant l'ensemble des productions agricoles du territoire de la MRC Pierre-De Saurel. Il est composé de producteurs et productrices agricoles provenant des huit municipalités du territoire, des principales productions, de membres de la relève, des agricultrices et des fermes de proximité. Le syndicat est affilié à la Fédération de l'UPA de la Montérégie. Notre organisation syndicale a comme rôle de protéger l'environnement d'affaires et de défendre les intérêts collectifs des quelque 300 fermes et des 489 producteurs et des productrices regroupés sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Nous avons participé il y a quelques semaines à la séance d'information du BAPE ainsi qu'à la première partie de l'audience publique concernant le projet d'aménagement d'une cannebergière dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Par la présente, le Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska désire appuyer ce projet d'envergure pour la région qui s'inscrit dans la logique de la Politique bioalimentaire du Québec.

La primauté de l'agriculture en zone agricole

Les terres agricoles représentent une ressource rare et non renouvelable. Ces terres sont concentrées dans le sud de la province, principalement en Montérégie, où l'on retrouve également le climat le plus tempéré et les terres les plus fertiles. Les terres consacrées à l'agriculture au Québec ne représentent que 2 % de la superficie de la province.

Dans la MRC de Pierre-De Saurel, plus de 90 % du territoire se trouve en zone agricole. Nous reconnaissons l'importance fondamentale des terres agricoles pour la vitalité économique de notre région. L'agriculture est un pilier essentiel de notre économie locale, génératrice d'emplois, de revenus et de dynamisme économique.

Néanmoins, chaque année, des terres agricoles sont sacrifiées au profit de l'étalement urbain, de projets industriels et commerciaux et de la spéculation. Soutenir notre agriculture passe par la protection de nos terres agricoles et leur protection transite par leur valorisation avec des productions durables et pérennes.

Un projet comme celui de la cannebergière est une première dans la région de Sorel-Tracy et apportera une diversification du portrait agricole régional. Cette production représente une valeur ajoutée pour le milieu agricole. La Politique bioalimentaire souligne d'ailleurs que le secteur de la canneberge au Québec est prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé de la population.

Lors de la première partie de l'audience publique du BAPE, l'entreprise *Fruits des Îles inc.* a démontré que le projet s'inscrit dans un avenir à très long terme et se base sur un modèle de développement durable pour le secteur de la production de la canneberge. En effet, la durée de vie estimée de la cannebergière est de 100 ans.

Durant la phase de préparation du site, on estime qu'une quarantaine d'emplois seront nécessaires et que le projet engendra des investissements de 20 à 30 millions de dollars. Pour la phase d'exploitation, on estime qu'il y aura une création d'une dizaine d'emplois.

La présentation de la nouvelle mouture du projet et des nombreuses mesures compensatoires à l'initiative de *Fruits des Îles inc.* est très rassurante pour le milieu ; cela démontre que l'initiateur saisit les subtilités des réalités territoriales de la région et qu'il est sensible aux besoins de la communauté.

Il importe également de rappeler qu'il s'agit d'un projet agricole situé dans la zone agricole décrétée sur des terres actuellement exploitées par l'initiateur du projet. Il ne s'agit pas d'un

changement de vocation du site visé, mais plutôt d'un changement de production, soit de grains à celle de la canneberge, qui nécessite logiquement une modification du site actuel puisque les techniques de production ne sont pas les mêmes. Des bassins de cultures ceinturés d'une digue doivent être aménagés pour permettre la culture de la canneberge. Bien que les terres visées par le projet soient situées en grande partie en plaine inondable, la commission d'enquête doit tenir compte que le site est présentement cultivé et qu'il le demeurera avec le projet agricole de *Fruits des Îles inc.*

La vocation nourricière des terres cultivables doit être préservée au bénéfice des générations futures et c'est avec des projets comme celui de cette jeune entreprise agricole, *Fruits des îles inc.*, que cet objectif peut être atteint.

La prise en compte des enjeux environnementaux

À la suite d'observations survenues lors de la première partie de l'audience publique, le promoteur du projet *Fruits des îles inc.* présente une version améliorée de son projet qui minimise davantage les impacts sur l'environnement.

Le nouveau projet permettra de préserver, en presque totalité, les milieux humides et les cours d'eau présents sur le site de même que le corridor forestier, tous identifiés dans le Plan régional des milieux naturels de la MRC de Pierre-De Saurel.

En effet, seulement 2 242 m² de milieux humides seront affectés par le projet, dont 722 m² sont des marais dominés par le roseau commun et l'alpiste roseau et d'un sol non hydromorphe qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Pour pallier cette perte minime, l'entreprise s'engage volontairement à créer 1,9 hectare de milieux humides, à reboiser une superficie supérieure à quatre hectares et à installer des ruches. Ces superficies permettront de créer des milieux de vie pour plusieurs espèces fauniques et ainsi abriter la biodiversité du secteur.

Bien que personne n'a véritablement recensé le nombre, le volume et les coûts des formalités administratives en agriculture, il existe des dizaines de formulaires différents, ce qui peut représenter des dizaines d'heures de travail, des centaines de pages à remplir et des milliers de dollars en frais divers. Il ne faudrait surtout pas alourdir le fardeau administratif en imposant des mesures de contrôle supplémentaires sur les aménagements volontaires proposés par l'initiateur du projet si ceux-ci ne sont pas exigés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

De plus, *Fruits des îles inc.* considère que son projet se démarque des cannebergières traditionnelles, notamment par son approvisionnement en eau qui se fera initialement par les eaux du fleuve puis avec les eaux de précipitations. C'est rassurant pour les producteurs agricoles environnants puisqu'il n'y aura pas de prélèvements des eaux souterraines. Ainsi, il n'y aura pas de bouleversements anticipés pour l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles ni de conflits d'usages de l'eau. Également, comme le système d'irrigation sera en circuit fermé, le rejet d'eau contenant des pesticides ou des fertilisants semble peu probable, selon les informations présentées lors de l'audience, permettant ainsi de protéger l'intégrité des cours d'eau.

Comme vous le savez, la cohabitation des activités agricoles et des milieux naturels demeure un enjeu. Les milieux humides et hydriques du secteur, soit la baie Lavallière et le lac Saint-Pierre sont des milieux exceptionnels que les producteurs de la région désirent préserver. Afin de protéger ce territoire, d'améliorer son agroécosystème et de favoriser le développement d'une agriculture durable, notre syndicat local et la Fédération de l'UPA de la Montérégie collaborent sur plusieurs projets en agroenvironnement dans la MRC. De plus en plus, les entreprises agricoles sont mobilisées dans la réalisation d'aménagements à la ferme et font leur juste part afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau du secteur. À nos yeux, la future cannebergière de *Fruits des îles inc.* et les mesures compensatoires prévues rejoignent les objectifs poursuivis par les projets auxquels participent les producteurs de la région.

En espérant que les commentaires du Syndicat local de l'UPA de Richelieu-Yamaska pourront nourrir votre réflexion sur ce projet agricole d'importance pour la région.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées,



Yan Bussières

Président du Syndicat local de l'UPA de Richelieu-Yamaska